



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le jeudi 12 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 04 février 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Jean-Paul LOLIVE, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

Secrétariat de la Communauté

DELIBERATION N°		REQUALIFICATION DU BOULEVARD DE LA MER : AMÉNAGEMENT				
06						
ÉLUS	26				CONVOCATION	04-02-2026
PRÉSENTS MAXI	22				RÉUNION	12-02-2026
MANDANTS	01				AFFICHAGE	16-02-2026
ABSENTS	03				TRANSMISSION	16-02-2026
APTES A VOTER	23					
RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X			
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X			
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X			
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X			
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X			
	POUGET Léo	5è Adjoint	X			
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X			
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X			
	HUET Jean-Marie	CMD1		X		
	CHARLOT Karine	Conseillère	X			
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X		
	DONNARD Roxane	Conseillère	X			
	DURAND Philippe	CMD2	X			
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X			
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X			
	LESNARD Pierre	CMD4	X			
	MANIS Cécile	Conseillère	X			
	ROUXEL Benoit	CMD5		X		
	MANIS Jean-Paul	Conseiller	X			
	LEMEE Ginette	Conseillère	X			
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller	X			
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère	X			
	RENAUT Sylvain	Conseiller	X			
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X			
	LE BRICON Bruno	Conseiller			X	Jean-Paul LOLIVE
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS		22	03	01	

06 –REQUALIFICATION DU BOULEVARD DE MER- AMENAGEMENT

Le projet de requalification du Boulevard de Mer entrant dans une phase opérationnelle, il est nécessaire d'autoriser le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme (Annexe 05).

VISAS REGLEMENTAIRES ET CONSIDERANTS

- Vu** Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-21 ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-2 et suivants relatifs au permis d'aménager et R. 421-19 ;
- Vu** le Code du patrimoine, notamment les articles L. 642-1 à L. 642-10 relatifs aux Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur la commune de Erquy ;
- Vu** le règlement de l'AVAP approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2016 ;
- Considérant** que la municipalité a engagé un projet global de rénovation et de requalification du Boulevard de Mer, incluant la réfection des voiries, la création d'une circulation douce, la végétalisation, l'optimisation des circulations et stationnements et l'aménagement des espaces publics de loisirs ;
- Considérant** que l'emprise du projet se situe dans le périmètre de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), imposant des prescriptions architecturales et paysagères spécifiques visant à préserver l'identité historique et esthétique de la commune ;
- Considérant** que l'importance des travaux d'aménagement (modification de l'altimétrie, création d'espaces verts, gestion des flux) nécessite l'obtention d'un permis d'aménager en application des seuils du Code de l'urbanisme ;
- Considérant** que ce projet de requalification s'inscrit dans une démarche d'amélioration du cadre de vie, de sécurisation des usagers et de mise en valeur du patrimoine bâti environnant ;
- Considérant** l'avis favorable des commissions Urbanisme Environnement et Patrimoine, et Voirie réunies le 21 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer

Après en avoir Délibéré, DECIDE,

18 FEB 2026

- D'APPROUVER** le projet d'aménagement et de requalification du Boulevard de Mer tel que présenté lors de la séance ;
- DE MANDATER** Monsieur le Maire à déposer, au nom de la Commune, la demande de permis d'aménager ainsi que toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet.
- DIT** que le dossier de permis d'aménager sera soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France compte tenu de la situation du projet en zone AVAP.
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents, pièces techniques, plans et correspondances relatifs à cette procédure.
- DE RAPPELER** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

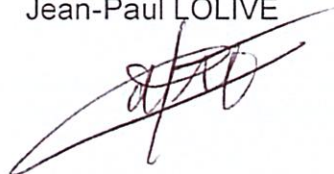
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 17
- Vote défavorable 01 (Jean-Paul Lolive)
- Abstention 05 (Yannick Morin, Maryvonne Chalvet, Nicole Detrez, Sylvain Renaut, Bruno Le Bricon par procuration à Jean-Paul Lolive)

ERQUY, le jeudi 12 février 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Paul LOLIVE



Le Maire,

Henri LABBE





Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260212-DEL06_12022026

18 FEB. 2026

Programmation urbaine et paysagère « centre-ville 2030 »

**COTEC du
06 NOVEMBRE 2025**

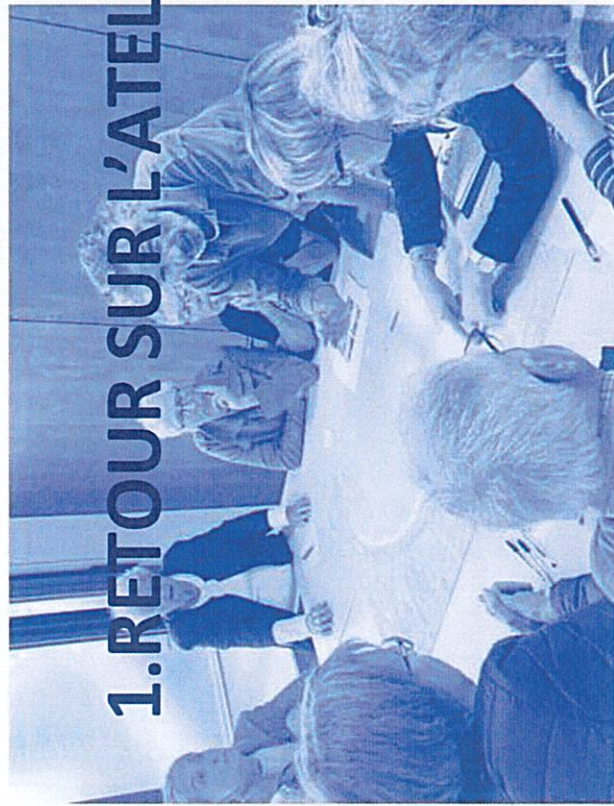
Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

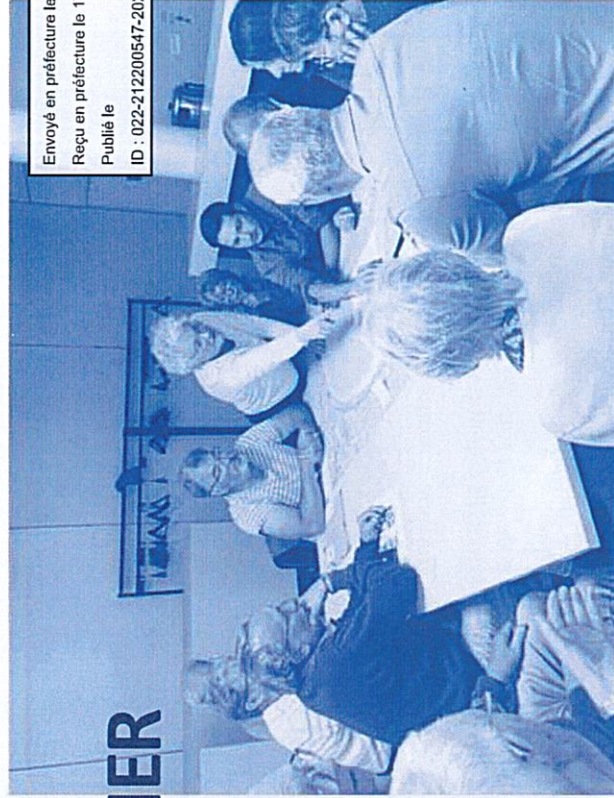
Publié le

ID : 022-212200547-20260212-DELD6_12022026-DE

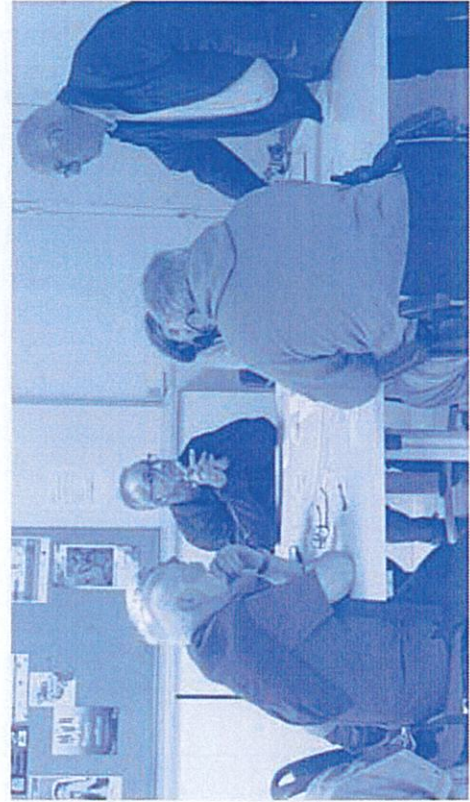
HISTORIQUE DU DOSSIER



1. RETOUR SUR L'ATELIER



Envoyé en préfecture le 17/02/2026
 Reçu en préfecture le 17/02/2026
 Publié le
 ID : 022-2122200547-20260212-DEL06_12022026-DE



EROUY
 L'air qu'il vous fait

1- Rose – présenté par Monique et Bert

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260212-DEL06_12022026-DE



Fondamentaux

- Promenade piétonne: 5,50m jusqu'au bout – plus de bancs
- Arbres: réservé...
- Stationnements: inquiétude, pb des contrôles d'accès campings cars
- Estacade: unanimité
- Equipements:**
- multisport: question du bruit
- Pétanques et boules bretonnes: OK
- Jeux enfants: à rénover (sol)
- Beach volley: diversifier les activités: badminton, activités hivernales jeunes...
- Parcours santé: à mieux répartir
- Toiletttes: accessibilité, point supplémentaire Houssaye

Autres activités:

- manège OK
- vides-greniers: trop souvent (cachent la mer)
- chalets place des drapeaux et Doué de la cuve - OK

EXTRAIT DU CR

- Terrains de pétanque et de boules bretonnes : Bien entretenus par les usagers
- Aires de jeux pour enfants : Bien situées, mais le sol doit être revu.
- Beach volley : Équipement reconnu. Proposition d'ajouter une activité de badminton et de développer des activités hivernales pour les jeunes.
- Parcours santé : Peu utilisé hors saison. Les agrès pourraient être mieux répartis.
- Toiletttes : Besoin de toilettes supplémentaires et accessibles, notamment à La Houssaye.
- Place de la vieille chaussée : Conserver le manège. Ajouter du stationnement et des toilettes accessibles et maintenir l'activité nautique.
- Vides-greniers : Trop fréquents : ils cachent la mer.
- Chalets (place des drapeaux et Doué de la Cuve) : Apprécisés, en particulier les chalets Cap Armor. Ils créent un lien entre le centre-bourg et le port.
- Bancs et promenade : Ajouter des bancs pour observer le coucher de soleil. La promenade piétonne doit avoir une largeur minimale de 5,50 m jusqu'au port, et une extension de la partie étroite près du bar-tabac pourrait être envisagée (ex. un balcon).
- Arbres : groupe réservé sur la plantation d'arbres : garder les vues....
- Stationnement : Inquiétudes concernant la réduction des places de stationnement et la gestion des camping-cars → interdiction d'accès aux parkings (portiques).
- Estacade : Le projet fait l'unanimité (rendre l'estacade accessible aux personnes à mobilité réduite).

2- Olive



Fondamentaux

- Navettes: trajets et fréquence?
- Parkings:
 - . Crainte de saturation des rues du centre
 - . Des soupapes? terrain du chemin des cloches: abandonné précédemment;
- **stade: une partie en stationnements?**
- Ancien stade: à intégrer à la réflexion: stationnements possibles, autres activités telles que multisport, boules...

Equipements:

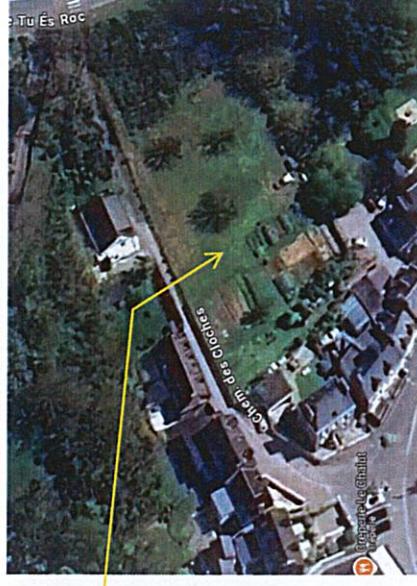
- Beach volley: prévoir des aménagements paysagers mobiles
- Terrains de sport: mutualiser avec d'autres communes?
- Multisport: peut rester où il est

Activités:

- Établir un planning pour optimiser les usages

EXTRAIT DU CR

- Navettes : Besoin de connaître les trajets et fréquences.
- Terrain de foot : Proposer de le transformer en partie en parking et en partie pour d'autres activités sportives (multisports, boules bretonnes).
- Terrains de sport : Proposition de mutualisation entre les communes.
- Parking : Un terrain vacant pourrait être transformé en parking (chemin des cloches)
- Problèmes de stationnement : Risques de saturation dans les rues adjacentes si des places sont supprimées sur le boulevard de la mer.
- Stationnements saturés : peur que les gens se déplacent vers les rues adjacentes.
- Beach volley : des aménagements paysagers mobiles pour le Beach Volley sont à envisager.
- Activités sportives : proposition d'un planning avec la durée possible des activités et des contraintes (ce qui permettrait de laisser le terrain multisports là où il est, groupe qui n'est pas contre son emplacement actuel).



3- Moutarde



EXTRAIT DU CR

- Conservation des équipements : Maintien multisports. Déplacement des boules bretonnes.
- Camping-cars : Interdiction suggérée sur le front de mer pour préserver la vue.
- Piste cyclable : Ne doit pas être contiguë au stationnement pour éviter des accidents.
- Parkings vélos : À installer près des accès à la mer : par exemple Doué de la Cuve.
- Espaces ombragés : Plantation d'arbres et installation de bancs sans trop en mettre.
- Développement d'attractions : Développer d'autres pôles attractifs (restaurants à Caroual ou Les Hôpitaux...).
- Stationnements : améliorer le développement du numérique pour connaître les arrêts, horaires et trajets des navettes qui descendent au port.

Fondamentaux

- Piste cyclable: doit être séparée des stationnements (c'est le cas...)
- PKs vélos à créer aux points d'accès à la mer
- Ambiances et confort des espaces: des bancs sous des arbres pour se protéger
- Navettes et stationnement: panneaux numériques d'information avec horaires, trajets...etc
- Campings car: les interdire sur le front de mer (c'est déjà fait?)

Equipements:

- Equipements maintenus en place: beach volley, multisport
- Equipements déplacés: boules Bretonne sur la Houssaye

Activités:

- Établir un planning pour optimiser les usages

4- Pervenche



EXTRAIT DU CR

- Navettes : Les fréquences des navettes co boulevard de la mer. Besoin d'emplacements le les navettes stationnent sur la rue.
- Aires de jeux pour enfants : À conserver malgré leur aspect peu esthétique.
- Terrains multisports et boules bretonnes : Peuvent rester à l'emplacement actuel, mais problème de nuisances sonores à gérer (demande de plus de passage de police).
- Place De Gaulle : À végétaliser tout en la conservant comme lieu de festivités.
- Estacade : Proposition approuvée avec une problématique de pollution des eaux en sortie de buse qui rend le site peu attractif. Proposition d'en créer une autre devant le bar-tabac pour faciliter le passage piéton.
- Camping-cars : Interdiction suggérée sur le boulevard de la mer.
- Parkings végétalisés : Proposés pour minimiser l'impact visuel et environnemental.
- Terrain de beach volley : proposer d'autres usages complémentaires, comme c'est le cas aujourd'hui : stockage, concerts, ...

Fondamentaux

- Navettes: prévoir les points de dépose → à intégrer à l'AVP
- Végétaliser: Place De Gaulle (tout en conservant les usages), les PKs (pour les intégrer)
- Estacade: approuvée, mais pb de qualité des eaux rejetées à résoudre
- Promenade piétonne: élargir devant le bar tabac (ouvrage en encorbellement) → trop de contraintes techniques, et trop cher
- Campings car: les interdire sur le front de mer (c'est déjà fait?)

Equipements:

- Jeux pour enfants: à conserver
- Boules et multisport: à conserver, mais surveillance à renforcer (police)
- Beach volley: proposer d'autres usages (concerts etc...)

Activités:

- Établir un planning pour optimiser les usages

SYNTHESE

MAINTIEN DES USAGES EXISTANTS

Séquences : Pointe de la Houssaye - Centre-Ville - Balnéaire - Viell

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260212-DEL06_12022026-DE

EQUIPEMENTS		rose	olive	moutarde	pervenche
MULTISPORT	maintien				surveillance
PETANQUE	maintien				surveillance
PARCOURS SPORTIF	à redistribuer				
JEUX ENFANTS	à conserver en place, rénovation				
BEACH VOLLEY	à conserver en place, diversifier les activités				
BOULES BRETONNES	Maintien				
TOILETTES	Déplacement Houssaye				
	accessibilité (pb toilettes enterrées)				
	nouveau WC sur la Houssaye?				
FONDAMENTAUX					
PROMENADE PIETONNE	maintien largeur 5.50m jusqu'au port				
Validation générale de la diminution du stationnement sur le front de mer					
STATIONNEMENTS	offres complémentaires à trouver ailleurs		ancien stade, chemin des Cloches?		
	interdire les campings car				
	Points d'arrêts à aménager				
	Séparation vélo-stationnements				
VELO	PKs vélos				
ARBRES	réserve			Des bancs sous les arbres	place De Gaulle et PKs
ESTACADE	souhaités				qualité rejet?
ANCIEN STADE	validée				
	A intégrer à la réflexion				
ORGANISATIONS					
ACTIVITES	Planning d'utilisation des lieux				
STATIONNEMENT INFOS					
NAVETTES INFO					
MUTUALISATION DES TERRAINS DE SPORTS AVEC D'AUTRES COMMUNES					

➤ Maintien des équipements

- Circulation vélo à créer
- Diminution des stationnements
- Végétalisation

PARTIR DE L'EXISTANT (modulo place de la vieille Chaussée-rue du port) Digue - Piétons - Terre plein - Voie Départementale - Trottoir

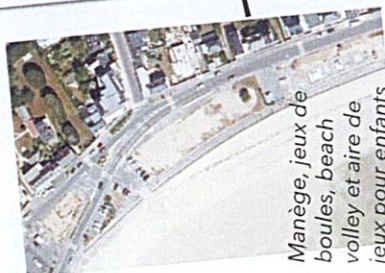
Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 022-212200547-20260212-DEL06_12022026-DE

18 FEB 2026



Manège, jeux de boules, beach volley et aire de jeux pour enfants



Emplacement des sanitaires publiques



Conserver le trottoir et stationnement le long de la voie



City Stade et aire de jeux



Conserver les murs en gré existants

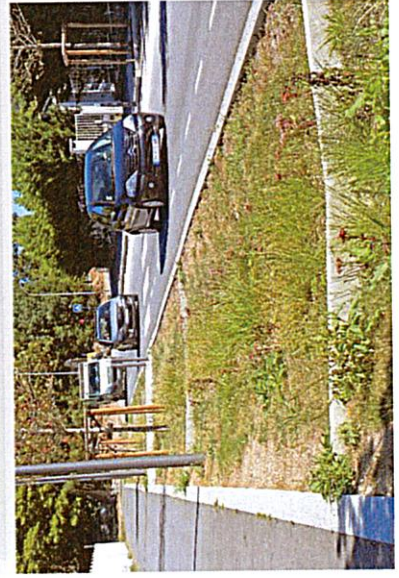
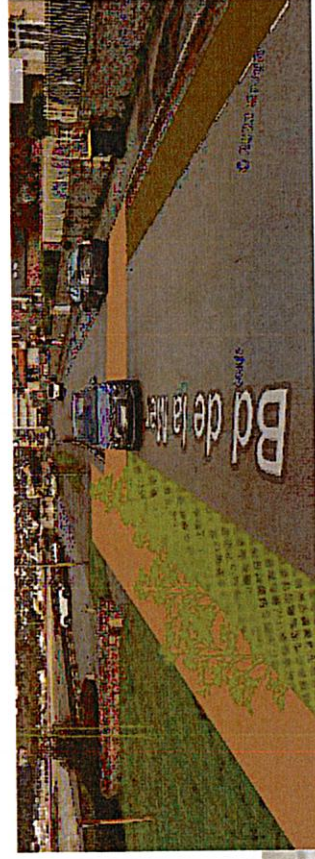
UN SITE PROPRE VELO A DOUBLE SENS (le long de la départementale) Le cheminement piétons au plus près de la mer

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 022-212200547-20260212-DEL06_12022026-DE



PLACE DE LA VIELLE CHAUSSEE / RUE DU PORT

Zone de rencontre - Espace partagé en termes d'usage - 20km/h
52 places à 64 places (+12)

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260212-DEL06_12022026-DE



PARKING

Désimperméabilisations des parkings

135 places à 109 places (-26)

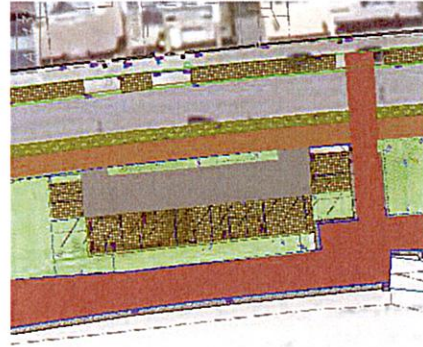
Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260212-DEL06_12022026-DE



15 places



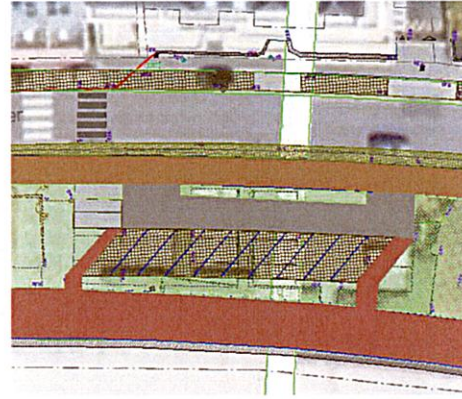
16 places



18 places



11 places



42 places



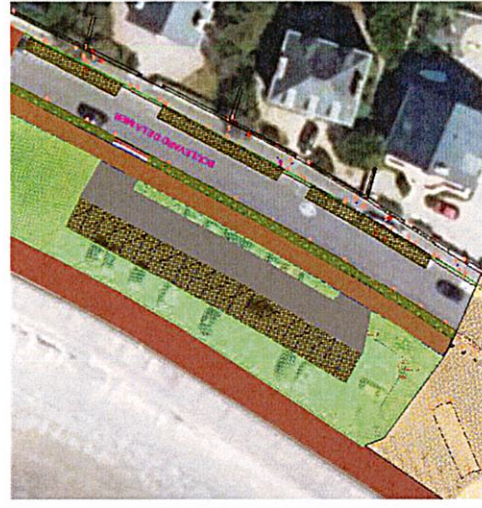
35 places



35 places



26 places



25 places



21 places

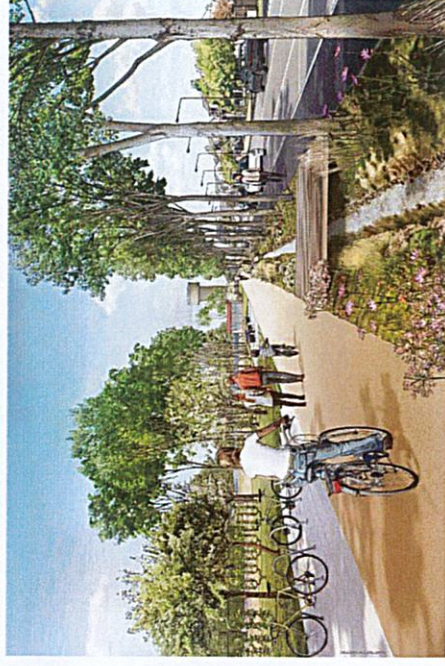
DECONNECTION DES EAUX PLUVIALES

La création de noues et désimperméabilisations du stationnement



Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260212-DEL06_12022026-DE

Espaces imperméabilisés	Surfaces
Voirie	584
Trottoirs	205
Accès	52
Piste	319
Noue	144
Total Surface collectée	1304
Volume à infiltrer	78,24
Surface de la noue	144
Volume de stockage	28,8
Surfaces réservoir	
Piste cyclable	319
Stationnements	300
Volume de stockage	55,71
Total Volume de Stockage	84,51



PRESERVER LES VUES MER DES RIVERAINS

Plantations en bouquets

POUR PRESERVER LES VUES avec plusieurs strates de végétation

Végétalisation basses le long de la voie entre piste cyclable et RD pour cacher la vue en voiture mais pas des propriétés car la plupart ont des mur d'1m50 de haut

Cette strate serait doublée le long des parkings pour les dissimuler

Cette strate pourrait-être doublée le long de la promenade Végétation haut sur fut le long des villas moins impactant pour la création de zones d'homme.



VALORISER LES ACCES A LA MER

Cales – Escaliers – Estacade

➤ L'estacade



Construction en appui sur le pont cadre existant.

SEQUENCE

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

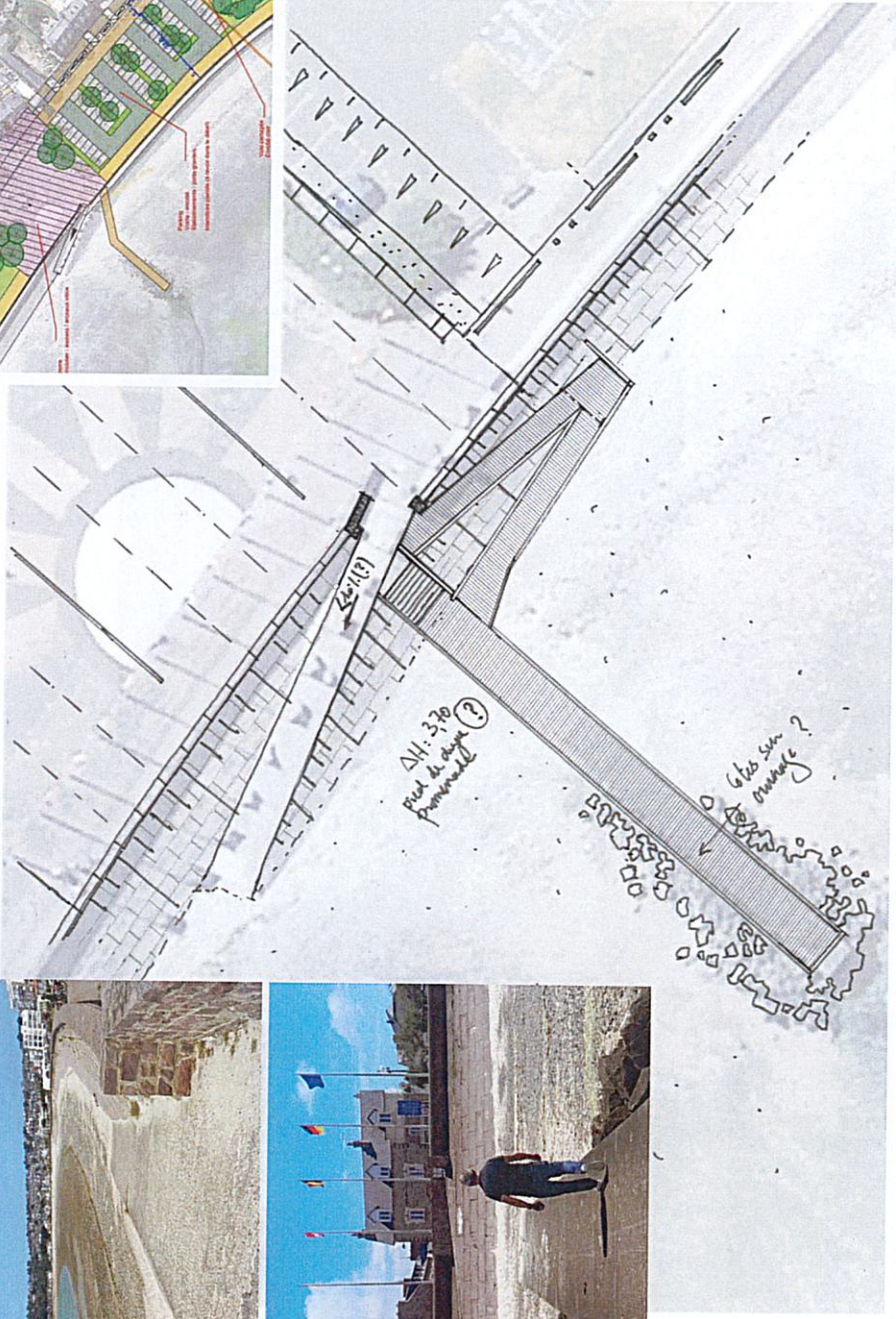
Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 022-212200547-20260212-DEL06_12022026-DE

PONTON SUR EXUTOIRE PLUVIAL : UN POINT DE VUE AVANCE EN MER

Création d'une avancée piétonne sur la mer en accroche sur le centre ville



➤ Images de référence estacade



Les actions sur la digue - accès à

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
 Reçu en préfecture le 17/02/2026
 Publié le 17/02/2026
 ID : 022-212200547-20260212-DEL06-12-2026-DE



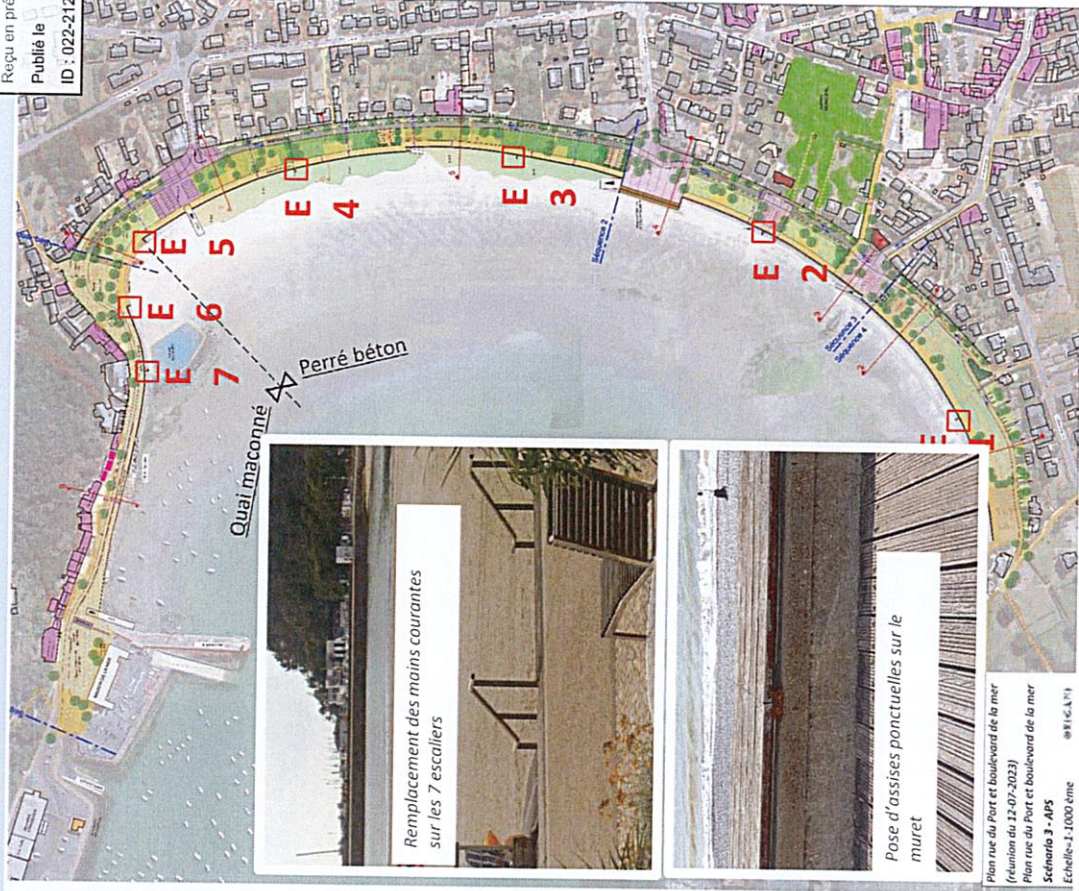
1



5



7



Remplacement des mains courantes sur les 7 escaliers



Pose d'assises ponctuelles sur le muret

Plan rue du Port et boulevard de la mer
 (réunion du 12-07-2023)
 Plan rue du Port et boulevard de la mer
 Scénario 3 - APS
 Echelle=1:1000 0m